

## Guide de présentation pour une demande auprès du Comité du plan d'évaluation

Il existe deux sortes de demandes que les membres peuvent présenter au Comité du plan d'évaluation :

- 1- **Demande de réévaluation** (communément appelée « demande de révision »): quand une personne salariée désire que l'évaluation de sa fonction actuelle soit revue suite à l'ajout de nouvelles tâches. S'il y a plusieurs titulaires de cette fonction, ces personnes seront aussi touchées par la réévaluation.  
*Exemples de titre de fonction : commis à la reprographie, secrétaire, commis à la gestion des locaux, commis aux affaires académiques.*
- 2- **Demande de réaffectation** : quand une personne salariée estime qu'elle effectue des tâches qui appartiennent à une autre fonction évaluée en classe supérieure.

### Étapes à suivre pour la démarche

Indiquer :

- le début où vous avez occupé votre fonction actuelle;
- le type de demande faite : une demande de réévaluation OU de réaffectation de votre fonction.

<b>Demande de réévaluation</b>
Indiquer : <ul style="list-style-type: none"><li>- les nouvelles tâches qui ne sont pas incluses dans votre description de fonction actuelle [<i>le libellé est disponible sur le site du SEESUS</i>];</li><li>- le moment où vous avez commencé à effectuer ces nouvelles tâches;</li><li>- le détail et la procédure suivie pour chacune des tâches décrites;</li><li>- la personne qui accomplissait ces tâches avant vous, s'il y a lieu.</li></ul>

<b>Demande de réaffectation</b>
Indiquer : <ul style="list-style-type: none"><li>- les tâches de la fonction que vous effectuez et le moment où vous avez commencé à effectuer ces nouvelles tâches;</li><li>- le détail et la procédure suivie pour chacune des tâches énumérées;</li><li>- la personne qui accomplissait ces tâches avant vous, s'il y a lieu.</li></ul>

**IMPORTANT** : DONNER DES EXEMPLES POUR CHAQUE TÂCHE DÉCRITE OU ÉNUMÉRÉE AFIN QUE LES MEMBRES DU COMITÉ COMPRENNENT MIEUX VOTRE RÉALITÉ.

### Suite de la démarche

Votre demande sera analysée par le Comité du plan d'évaluation. Le Comité vous rencontrera afin de trouver les arguments à défendre devant la partie patronale lors des rencontres paritaires.

Cette dernière fera de même avec votre supérieur immédiat.

Ultérieurement, les parties se rencontrent et comparent les arguments ou éléments recueillis, de part et d'autre. S'il y a entente le dossier est réglé. Sinon, chaque partie retourne chercher un complément d'informations pour en venir à une entente.

Il arrive parfois que les parties conviennent que la demande est irrecevable car il n'y a aucun nouvel élément depuis la dernière évaluation ou que ceux énumérés soient déjà inclus dans les tâches décrites dans le libellé de la description de fonction existante.